



Prenez 2 minutes pour lire ce qui suit...

# RUONS DANS LES BRANCARDS !

**DES MILLIERS DE SALARIÉS DEMANDENT LE RETRAIT DE LA LOI, POURQUOI ?**

Le gouvernement veut imposer une nouvelle philosophie, où les droits des salarié.e-s seront soumis au rapport de force dans l'entreprise, où les protections salariales seront fracassées sur l'autel de la compétitivité : la loi El Khomri est porteuse de casse du droit du travail, c'est une régression historique.

Sous couvert de renforcer le dialogue social, le gouvernement a entrepris de minorer les garanties collectives issues de la loi ou des conventions collectives.



L'emblématique article 2 de la loi El Khomri grave dans le marbre ce que l'on appelle l'Inversion de la hiérarchie des normes, en instaurant « la primauté de l'accord d'entreprise sur le principe de droit commun ». Ainsi, une norme inférieure (l'accord d'entreprise) pourra déroger à une norme plus favorable (l'accord de branche).

**LA CGT COMBAT LA STRATÉGIE DU MOINS-DISANT, C'EST POURQUOI ELLE S'OPPOSE À L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES.**

Cela aurait pour effet de faire voler en éclats le socle commun de protection et de garanties collectives pour les salarié.e.s. A chaque entreprise, son code du travail !

Et les sénateurs d'écrire dans une note : « ...en accordant un *prima généralisé* à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, y compris pour fixer des règles moins favorables aux salariés ». Et il faudrait accepter sans rien dire !

Le danger est grand puisque nos employeurs sont déjà à la tâche, qui en toilettant, qui en réformant nos conventions collectives ! Si la loi dite « loi Travail » passe, les employeurs de notre secteur auront les mains libres pour défaire ce que des générations de salarié.e.s ont construit par la lutte.



S'il fallait encore un argument, voici le **second point noir du texte : le temps de travail**. Il s'agit de généraliser les possibilités d'allongement des durées maximales de travail, de remise en cause de la majoration des heures supplémentaires, du calcul du temps de travail sur 3 ans, et de toute une série de mesures qui fragilisent les salarié.e.s à temps partiels.

Le temps de travail est un des facteurs discriminants entre les femmes et les hommes car celles-ci ont un temps beaucoup plus contraint, c'est une réalité. De fait, les femmes seront dans l'impossibilité avec cette loi (article 11) d'accepter de faire de telles durées de travail et subiront des risques de licenciement accrus.

Ces mesures auront un impact négatif sur la situation des femmes. Ces dispositions risquent de mettre à mal les faibles avancées actuelles obtenues en matière d'égalité femmes/hommes. Le secteur de la Santé et de l'Action Sociale très féminisé sera très fortement touché, si cette loi devait voir le jour.

**Nous n'avons pas le choix,  
pour faire reculer Hollande et Valls,  
IL FAUT TOUTES ET TOUS SE MOBILISER.**

## **ENSEMBLE, RUONS DANS LES BRANCARDS !**

Face au mépris affiché par nos gouvernants, montrons notre détermination à aller jusqu'au bout pour faire tomber ce projet de loi néfaste.

Depuis 2012, tant de lois régressives ont porté atteinte aux droits des salarié.e.s, aujourd'hui, ils veulent porter le coup de grâce avec la Loi Travail :

- augmentation de la charge de travail,
- manque de personnel,
- contrats de travail précaires,
- temps partiels imposés,
- salaires insuffisants,
- conditions de travail très dégradées...



**CE SERAIT PIRE SI CETTE LOI DEVAIT ENTRER EN VIGUEUR.**

**LA FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE  
APPELLE TOUS.TES LES SALARIÉ.E.S DES CLINIQUES ET DES ÉTABLISSEMENTS  
SANITAIRES, MÉDICO-SOCIAUX ET SOCIAUX, À AMPLIFIER LE MOUVEMENT EN  
ENTRANT MASSIVEMENT EN LUTTE.**

**LE MARDI 14 JUIN 2016, SOYONS TOUTES ET TOUS  
À 13 H À PLACE D'ITALIE (PARIS 13<sup>ÈME</sup>)  
POUR LA MANIFESTATION NATIONALE.**

**ET INSCRIVONS-NOUS D'ORES ET DÉJÀ  
DANS LA SEMAINE D' ACTIONS  
DU 20 AU 24 JUIN 2016**

**AVEC UN TEMPS FORT PRÉVU LE 21 JUIN 2016 \***

\* à l'occasion de la rencontre prévue au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour l'Action Sociale, contre la casse des métiers : avec Madame Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'État des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.